

NOM DU BATEAU	
N° DE VOILE	
NOM DU SKIPPER	
NOMBRE DE PERSONNES A BORD	
MMSI	

FICHE D'INSPECTION DE SECURITE

RSO 3 – 2020-2021

Liste du matériel obligatoire à bord pendant toute la durée de la course

Informations sur :

https://espaces.ffvoile.fr/media/115582/rso_2020_2021.pdf

OBLIGATION GENERALES :

Tout l'équipement exigé par les RSO doit :

- a) fonctionner correctement
- b) être régulièrement vérifié, nettoyé et révisé
- c) quand il n'est pas utilisé, être stocké dans des conditions d'altération minimale
- d) être facilement accessible
- e) être d'un modèle, d'une dimension et d'une capacité adaptés à l'usage prévu et à la taille du voilier
- Les équipements de sécurité doivent être en rapport avec le nombre de personnes à bord.

RSO	Description	Skipper	Ctrl
	MOYENS DE COMMUNICATION		
3.29	VHF 25 W audible intérieur et extérieur Système ASN VHF couplé au GPS si installé après 2015 Antenne de secours, seulement si l'antenne dépend du mat		
3.29.05	VHF portable étanche (ou avec pochette étanche)		
3.29.1f	Récepteur radio (bulletins météo)		
3.29	Transpondeur AIS en état de marche avec antenne de mat avec spliter VHF ou antenne dédiée de 38cm mini à au moins 3 m au dessus de l'eau		
	IDENTIFICATION DU BATEAU		
	N° dans les voiles		
	Nom du bateau apposé sur tout ce qui flotte		
	CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES		
3.02	Preuve d'une inspection structurelle en application de l'article 3.02.2 dans les 24 mois précédant le départ d'une course ou après un échouement, selon ce qui est le plus récent		
	EQUIPEMENT DU BATEAU		
3.14.6	Filières en câble acier inox toronné		
4.04.1	LIGNES DE VIE qui doivent être indépendantes de chaque bord du bateau		
4.04.2	Des points d'accroche qui doivent : a) être adjacents à des postes comme le poste de barre, des winches d'écoutes et de mâts, là où les équipiers travaillent		

	Un harnais satisfaisant les normes ISO 12401 ou équivalent 5.02.2 Une longe qui doit : a) satisfaire ISO 12401 ou équivalent b) ne pas mesurer plus 2 m y compris la longueur des mousquetons c) avoir des mousquetons à fermeture automatique d) avoir un indicateur de surcharge en couleur incrusté dans la couture e) avoir été fabriqué après 2000 Tout membre d'équipage doit avoir soit : a) une longe pas plus longue que 1 m, ou b) un mousqueton intermédiaire à 1 m sur une longe de 2 m		
	MOYENS DE NAVIGATION		
3.29.1i	GPS : Type : _____ Nombre :		
4.10.1	Réfecteur radar passif à bord		
4.13	Echo sondeur		
4.14	Speedo / indicateur de vitesse		
	MOTEUR ET ENERGIE		
3.28	Type d'installation moteur Inbord / hors-bord réservoir et alimentation carburant – quantité embarquée : _____ Quantité de carburant au départ nécessaire pour une Autonomie de 5H et la recharge des batteries pendant la course Parc de batterie : batterie moteur + services de type étanche		
	Réservoirs pour stockage de carburant liquide doivent être rigides avec robinet d'arrêt		
	Si moteur électrique, conforme 3.28.4c		
	MATERIEL OBLIGATOIRE		
3.24	Compas magnétique type marine installé de façon permanente, indépendant de toute source d'énergie Un second compas qui peut être portable et/ou électronique		
4.12	Un tableau des emplacements du matériel de sécurité fait sur un matériau étanche et résistant clairement affiché dans la cabine principale, précisant l'emplacement des principaux équipements de sécurité		
3.04.7	Si ballast : plan du système de tuyauterie affiché		
4.06	2 ancrs, non modifiées, qui satisfont la recommandation du fabricant par rapport aux dimensions du bateau, avec chaîne et cordage adaptés, prêtes pour un raccordement immédiat, et prêtes pour une utilisation dans les 5 minutes, excepté pour un bateau de moins de 8,5 m de LC pour lequel il peut n'y avoir qu'une ancre remplissant les mêmes critères		
4.05.2	Extincteurs, feu ABC, au moins 2 de capacité minimum de 2Kg		
4.05.4	Couverture anti-feu à proximité de tout appareil de cuisson à flamme		
4.08	Pharmacie de bord		
4.08.1	Manuel de premier secours		
4.18	Matériau marin réfléchissant Un matériau marin réfléchissant sur les bouées de sauvetage, harnais de récupération, radeaux de survie et gilets de sauvetage		
4.24	LIGNE DE RECUPERATION, bout à lancer d'une longueur de 15 à 25m accessible du cockpit		
4.22	Une Bouée de Sauvetage avec feu à allumage automatique, un sifflet et une ancre flottante, à portée de main du barreur, et prête à un usage immédiat		
4.22.8	Un Collier de Récupération qui comprend : a) une ligne flottante de longueur pas inférieure à 4 fois LC ou 36 m b) un collier flottant (en fer à cheval) de 90 N de flottabilité minimum c) d'une résistance minimum capable de hisser un équipier à bord		

4.25	Couteau de cockpit		
4.09	Corne de brume		
4.03	Pinoches à proximité de chaque passe coque		
4.11	Cartes marines papier à jour des zones fréquentées		
	Livre des feux		
	Journal de bord		
AO	Texte annexe J RSO « Hypothermie » à bord		
4.07.1a	Lampe de forte puissance pouvant émettre des éclats, piles et ampoule de rechange : projecteur de recherche étanche permettant la recherche de nuit d'une personne tombée à la mer et la prévention des abordages de nuit		
4.07.1b	Lampe torche étanche de poche avec, piles et ampoule de rechange		
4.16	Outillage pour déconnecter le gréement et pièce de rechange (moteur, poulie...)		
4.26	Voiles de gros temps : 1 Foc de gros temps de surface inférieur à 13,5% de la hauteur du triangle avant et sans ris - écoutes à poste sur la voile 1 Voile suédoise ou GV avec des ris permettant de réduire le guindant de 40%		
2.03.2	TOUS LES OBJETS LOURDS (bouteille de gaz, boites à outils, ancre et chaines...) SONT FIXEES DE FACON SURE.		
AO	Radeaux de survie ISO 9650 doit contenir au minimum un Pack 2 (pack survie moins de 24 heures)		
	FORMATION SURVIE		
6.01.3	Quand il n'y a que deux membres d'équipage, au moins un doit avoir suivi une formation telle que requise en 6.02 dans les cinq années précédant le départ de la course	NON	NON
	Prescription FFVoile (RSO-FFVoile n°23) : la FFVoile prescrit que la formation requise en 6.02 est obligatoire pour les courses en solitaire de catégorie RSO 3 (voir aussi la Prescription RSO-FFVoile n°2)	NON	NON
6.05.3	Au moins un membre de l'équipage doit être familiarisé avec les procédures de premier secours...		

AO : Autorité organisatrice

Skipper :	Nom du Contrôleur :
Date :	Date :
Signature :	Signature :